

FLASH

Snia-ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

CONSEIL SYNDICAL

JEUDI 18 OCTOBRE

SOMMAIRE :

- Editorial
- La CAPN du 24 août
- Présentation du SNIA-IPR UNSA
- Le conseil syndical
- La refondation de l'Ecole
- Evaluation
- Recrutement
- Billet d'humeur
- L'action syndicale
- Nos retraites
- Fiche d'adhésion

" Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit."

Gaston BACHELARD

Editorial

Cette rentrée préparée par l'équipe gouvernementale précédente, a vu quelques inflexions positives, certes limitées à l'apport de 1280 postes d'enseignants et de CPE et à une diminution de 3 heures de cours pour les professeurs stagiaires, mais dans un contexte de dialogue renoué et de respect des partenaires sociaux en phase avec notre couverture du n° 67 : " des personnels entendus, reconnus, respectés".

Notre combativité tient à notre capacité à faire bouger le réel accepté tel qu'il est et non tel que l'on voudrait qu'il soit. C'est sur la base d'une analyse lucide que notre responsabilité syndicale s'exercera en ne proposant pas des actions dont nous sommes sûrs qu'elles n'aboutiront pas malgré la justesse des revendications les ayant fait naître. Les discussions qui ne commenceront réellement qu'en octobre, s'étaleront sur plusieurs mois jusqu'en avril-mai prochain, s'organisent autour de trois thématiques : le dialogue social, les parcours professionnels et les carrières et la rémunération. Elles sont tendues et difficiles et, ne nous le cachons pas, très dépendantes de la situation économique et budgétaire. Déjà lors du sommet social, le Président de la République a été très clair : il a confirmé que la RGPP était terminée et qu'il y aurait bien des créations de postes pour les ministères prioritaires (Education, Justice, Police).

La concertation est un exercice difficile qui doit éviter le double écueil de l'exercice de style purement démagogique que nous avons rencontré ces deux dernières années, et celui du laxisme qui pousse à ne rien changer pour ne contrarier personne, que nous pouvons craindre vu les atermoiements de ces dernières semaines. Elle doit être un élément d'élaboration collective, d'évolution positive de nos missions, de notre rémunération. La question des rémunérations et du pouvoir d'achat ne doit pas être taboue. Les augmentations généralisées ne sont pas d'actualité, mais il faut veiller à ce que des perspectives concrètes soient ouvertes. Le point d'indice gelé est un symbole de l'austérité de ces dernières années, sa revalorisation est une ardente nécessité.

Sur le fond, la grande affaire de cette année sera le dossier de la refondation de l'Ecole (voir l'article). La démocratisation de notre Ecole passe par la mise en place d'un socle commun rénové, renforcé, dont on tire toutes les conséquences sur l'ensemble de la scolarité obligatoire. Ainsi nous soutenons l'annonce de la simplification du livret personnel de compétences que l'UNSA a demandée.

Notre expertise pédagogique et didactique, reconnue, doit nous permettre de revendiquer des mesures de revalorisation sans lesquelles notre profession perdrat de son attractivité. L'envie et le plaisir d'exercer notre métier doivent pouvoir se conjuguer avec la joie retrouvée d'être auteur de la réussite des élèves à travers leurs professeurs, aidés, accompagnés, évalués, inspectés. L'idée de 'morale laïque' peut contribuer à promouvoir une dynamique positive d'un message de changement porteur d'espoir et créateur d'optimisme.

Le conseil syndical du jeudi 18 octobre prochain permettra des échanges que l'on espère les plus nourris possibles pour amender notre ligne syndicale. Elle sera d'autant plus efficace et crédible que nous serons nombreux. Pour cela, **veillez à vous syndiquer** en renouvelant votre adhésion ou en franchissant le pas cette année.

Roger Keime, Ivry le 12 septembre 2012

Le Bureau National du Snia-ipr

Président	Roger	KEIME	<u>roger.keime@ac-rennes.fr</u>
Vice-Présidente Lien UNSA	Laurence	COUSIN-PICHEAU	<u>laurence.picheau@ac-versailles.fr</u>
Vice-Président Communication /Gestion du site	Bernard	LEHALLE	<u>bernard.lehalle@orange.fr</u>
Trésorier CAPN	Alain	MARIE	<u>alain-marie@wanadoo.fr</u>
Secrétaire générale CAPN	Nadja	ISAAC	<u>nadjaalice@hotmail.fr</u>
Secrétaire adjoint	Michel	GRAMAIN	<u>michel.gramain@ac-nantes.fr</u>
Commission pédagogique Suivi des nouveaux adhérents	Bernard	LEROUX	<u>bernard.leroux@ac-nantes.fr</u>
Nouveaux adhérents Commission pédagogique	Maryse	ADAM-MAILLET	<u>maryse.adam-maillet@ac-besancon.fr</u>
Commission pédagogique	Martine	KAVOUDJIAN	<u>martine.kavoudjian@ac-montpellier.fr</u>
Représentante des retraités	Danielle	KUNEMANN	<u>d.kunemann@orange.fr</u>

Vos élus à la CAPN (élections du 20 octobre 2011)

Titulaires : Roger KEIME, Laurence COUSIN PICHEAU, Nadja ISAAC, Alain MARIE

Suppléants : Patrick DEMOUGEOT, Corinne ROBINO, Benoit FRICOTEAUX, Florence RANDANNE

Les Délégués académiques du Snia-ipr en 2012/2013

AIX MARSEILLE	JACQUELINE CHABROL
AMIENS	En attente
BESANCON	DOMINIQUE TOLLE
BORDEAUX	PATRICK DUPRAT
CAEN	ALAIN FAUCHER
CLERMONT	FRANCOISE BARACHET
CORSE	DOMINIQUE ORSINI
CRETEIL	PASCAL FRANCOIS
DIJON	PIERRE ALAIN CHIFFRE
ESEN	BERNARD LEROUX
GRENOBLE	CHRISTIAN CHAMPENDAL
GUADELOUPE	JOCELYN ALAMKAM
GUYANE	CHRISTIAN MENDIVE
LILLE	En attente
LIMOGES	CLAUDE BRUNAUD
LYON	JEAN LUC MARTEAU
MARTINIQUE	BENOIT FRICOTEAUX
MAYOTTE	GILLES PATRY
MONTPELLIER	DANIEL JOZ
NANCY METZ	BERNARD LEHALLE
NANTES	MICHEL GRAMAIN
NICE	FERNAND MARCHITTO
NOUVELLE CALEDONIE	LAURENT CHARDON
ORLEANS TOURS	NADJA ISAAC
PARIS	PASCALE HERTU
POITIERS	ANNICK BAILLOU
POLYNESIE	ERIC LAVIS
REIMS	ALAIN MARIE
RENNES	ROGER KEIME
REUNION	PHILIPPE JANVIER
ROUEN	FRANCOIS VIROT
STRASBOURG	DOMINIQUE SASSI
TOULOUSE	ANNE MARIE WOMMELSDORF
VERSAILLES	LAURENCE COUSIN PICHEAU

Merci à Bernard ABRIOUX, Michel GOMEZ, Michel GOUY, Alain HAUSSAIRE et Marc ROUSSEL, pour leur action efficace en qualité de DA et aux nouveaux collègues qui ont pris le relais.

SIEGE DU SYNDICAT SNIA IPR

UNSA Education

87 bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex

RESULTATS DE LA CAPN DU 24 AOUT

La CAPN du 24 août avait un ordre du jour essentiellement consacré aux entrées dans le corps et à la fin du mouvement des titulaires. Le concours 2012 était calibré à 75 postes : 68 lauréats ont obtenu les affectations proposées, 4 ont démissionné dont 2 la semaine en cours, soit 64 entrées dans le métier d'IA-IPR. Parmi les 10 IEN accédant par liste d'aptitude, 9 sont affectés en AVS dont quatre restent sur un poste de CSAIO, directeur de CNED et Centrale (DGESCO), cinq prennent un poste d'IA-IPR EVS. Le dixième, en STI, se désiste et refuse la proposition d'affectation à Versailles.

Le dossier de l'intégration directe, nouvelle procédure qui permet d'accéder à la fonction d'IA-IPR sans concours ni détachement, a provoqué quelques remous! (cf. article sur le site). Dans la procédure de détachement, l'avis de l'IGEN pour titularisation est requis, ce qui n'est pas le cas pour l'intégration directe. L'action immédiate des commissaires paritaires après la CAPN a permis d'éviter trois nominations correspondant très imparfaitement au profil décrit dans le texte instituant cette procédure à laquelle nous ne sommes pas favorables mais à laquelle nous ne pouvons pas légalement nous opposer.

Les contacts établis dès le lundi 27 août avec l'Inspection Générale EVS et le Cabinet ont permis de surseoir cette année à l'intégration directe. *La concertation n'est plus une simple formalité vide de sens*. Nous ne pouvons que nous louer des contacts réguliers avec Messieurs les Conseillers du Cabinet.



Troisième Mouvementement des IA-IPR : résultats de la CAPN du 24 août 2012

Discipline	Civilité	Nom d'usage	Prénom	affectation actuelle	Affectation CAPN du 24 août 2012
EVS	M.	BATAILLER	Jean-Pierre	DA-SEN CORREZE	CRDP LYON
	M.	BLONDEL	Didier	REIMS puis STRASBOURG Mouvement du 24/04/2012	DAA-SEN OISE
	M.	COMBE	Dominique	DAFCO AIX-MARSEILLE	MONTPELLIER
	M.	DARMAME	Mohammed	REIMS	VERSAILLES
	Mme	MARGOT	Annick	DISPONIBILITE pour convenances personnelles	MONTPELLIER
	Mme	NOUBADJI	Emilie	DAA SEN ESSONNE	PARIS
	Mme	SAPET-REVERDY	Catherine	BESANCON	LYON
PHILOSOPHIE	Mme	ESTEVE-BELLEBEAU	Brigitte	LYON	POITIERS
	M.	NESME	Michel	GRENOBLE	LYON
SVT	M.	LAVIS	Eric	GVT POLYNESIE FRANCAISE puis CRETEIL Mvt du 24/04/12 puis NICE Mvt du 8/06/12	EN ATTENTE EMPLOI FONCTIONNEL

CAPN du 24 AOUT 2012
Affectation des lauréats concours 2012 IA-IPR

IA-IPR EN ECONOMIE ET GESTION						
Rang	Civilité	Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	DENION	KEROULAS	Fabienne	VERSAILLES	LILLE
2	Mme	DAGORN	DAGORN	Rozenn	PARIS	CAEN
3	Mme	PEREZ	MACREZ	Paule	LILLE	TOULOUSE
4	M.	ARNOULD	ARNOULD	Guillaume	LILLE	STRASBOURG
5	M.	DESCHAINTRE	DESCHAINTRE	Eric	STRASBOURG	STRASBOURG

IA-IPR EN LETTRES						
Rang	Civilité	Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	TURIAS	TURIAS	Odette	GRENOBLE	GRENOBLE
2	Mme	DEBRAS	DEBRAS	Elsa	GRENOBLE	AIX-MARSEILLE
3	M.	GAUILLARD	GAUILLARD	Michel	TOULOUSE	TOULOUSE
4	M.	BACHELET	BACHELET	Daniel	GRENOBLE	AIX-MARSEILLE
5	Mme	CLEMENT	CLEMENT-MANICOM	Bérengère	GUADELOUPE	LILLE
6	Mme	LAURENT	BRIERE	Chantal	AIX-MARSEILLE	NANCY-METZ
7	Mme	PEDON	PEDON	Eliane	NANCY-METZ	NANCY-METZ
8	Mme	CLAVEL	MUSSET	Marie-Dominique	LYON	LILLE
9	M.	BACIK	BACIK	Eric	ORLEANS-TOURS	LILLE

IA-IPR EN SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE						
Rang	Civilité	Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	AUDEBERT	AUDEBERT	Vincent	CRETEIL	CRETEIL
2	Mme	PROST	DENEUVY	Florence	CLERMONT-FERRAND	CLERMONT-FERRAND
3	M.	FORESTIER	FORESTIER	Bruno	LIJOGES	NICE

IA-IPR EN SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES						
Rang	Civilité	Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	LASSON	LASSON	Christophe	LILLE	AMIENS
2	M.	VAN POUCKE	VAN POUCKE	François	ROUEN	PARIS
3	M.	GONTHER	GONTHER	Jacky	GRENOBLE	DEMISESSION
4	M.	CANIVET	CANIVET	José	DIJON	ORLEANS-TOURS
5	M.	DORNOL	DORNOL	Alain	RENNES	RENNES
6	M.	CHAIGNE	CHAIGNE	Claude	POITIERS	POITIERS
7	M.	CORTE	CORTE	Dominique	VERSAILLES	VERSAILLES

IA-IPR EN AVS						
Rang	Civilité	Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	PARVERY	CHARPENTIER	Sotzig	VERSAILLES	CRETEIL
2	M.	LEGRAND	LEGRAND	Jean-Luc	NANTES	NANTES
3	M.	MORHAÏN	MORHAÏN	Christian	POLYNÉSIE FRANÇAISE	POLYNÉSIE FRANÇAISE
4	M.	KROSNICKI	KROSNICKI	Jean-Marie	GRENOBLE	BESANCON
5	M.	DELGADO	DELGADO	Antoine	MONTPELLIER	DIJON

IA-IPR EN SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES						
Rang	Civilité	Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	FORTIER	FORTIER	Francis	LILLE	VERSAILLES
2	M.	JURY	JURY	Nicolas	PARIS	DEMISESSION
3	Mme	GRANDPRE	GRANDPRE	Caroline	AMIENS	ROUEN
4	Mme	LEVY	LEVY	Josiane	LIJOGES	CLERMONT-FERRAND
5	M.	VILLERET	VILLERET	Olivier	NANTES	DEMISESSION



CAPN des IA-IPR du 24/08/2012

Liste des collègues détachés en 2009 et intégrés dans le corps des IA-IPR

Discipline	Civilité	NOM	Prénom	Académie d'origine	Décision CAPN du 24/08/12
ALLEMAND	Madame	CUISSOT-LECOEUCHE	Bettina	ROUEN	INTEGRATION
	Monsieur	GERICKE	Pierre	REIMS	INTEGRATION
ANGLAIS	Madame	BENOIT	Wendy	AMIENS	INTEGRATION
	Madame	COLLIGNON	Sophie	REIMS	INTEGRATION
	Madame	IACONELLI	Martine	CRETEIL	INTEGRATION
	Monsieur	LAVAIL	Pierre	NICE	INTEGRATION
	Monsieur	MEROU	Jean-Paul	MONTPELLIER	INTEGRATION
	Madame	RAMVILLE	Josiane	MAYOTTE	INTEGRATION
ARABE	Madame	TARDY	Sophie	VERSAILLES	INTEGRATION
ECONOMIE GESTION	Monsieur	CIAVALDINI	Christophe	ORLEANS-TOURS	INTEGRATION
	Madame	PASCO-BERHO	Corinne	CRETEIL	INTEGRATION
	Monsieur	SAILLARD	François	ORLEANS-TOURS	INTEGRATION
EDUCATION MUSICALE	Monsieur	ROLANDO	Thierry	REIMS	INTEGRATION

Discipline	Civilité	NOM	Prénom	Académie d'origine	Décision CAPN du 24/08/12
ESPAGNOL	Madame	QUESADA	Franoise	REIMS	INTEGRATION
EVS	Monsieur	BALLE	Philippe	VERSAILLES	INTEGRATION
	Monsieur	PHAM	Luc	VERSAILLES	INTEGRATION
	Monsieur	STANEK	Vincent	CRETEIL	INTEGRATION
MATHEMATIQUES	Monsieur	SALLES	Jean-François	GUYANE	INTEGRATION
PHILOSOPHIE	Monsieur	TYVAERT	Dominique	NANCY-METZ	INTEGRATION
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	Madame	WOJCIK-BEHR	Marianne	NANCY-METZ	INTEGRATION
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	Monsieur	ASSERAF-GODRIE	Sébastien	ORLEANS-TOURS	INTEGRATION
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	Monsieur	NEISS	Marc	STRASBOURG	INTEGRATION
STI BIOCHIMIE BIOLOGIE	Madame	PARRIAT-SIVRE	Christine	NANCY-METZ puis au 01/09/2012 STRASBOURG	INTEGRATION



CAPN du 24/08/2012

Nomination et affectation des IEN nommés sur liste d'aptitude 2012

SPECIALITE D'INSCRIPTION	ACADEMIE OU ADMINISTRATION D'ORIGINE	CIVILITE	NOM	PRENOM	PROPOSITION
AVS	ADMINISTRATION CENTRALE DGESCO	M.	BURTIN	Jean-Loup	MEN DGESCO
AVS	LILLE	M.	GUILLEZ	Eric	REIMS
AVS	NANTES	Mlle	HUEBER-MOUSSET	Françoise	CAEN
AVS	BORDEAUX	M.	MORTELETTE	Eric	CSAIO DRONISEP BORDEAUX
AVS	LIMOGES	M.	PUJOL	Jean-Claude	CSAIO LIMOGES
AVS	CNED	M	SANZ	Michel	CNED TOULOUSE
AVS	MAYOTTE	M.	WILS	Bruno	ROUEN
AVS	PARIS	M.	ZARKA	Yves	CRETEIL
AVS	CRÉTEIL	Mme	PARTOUCHÉ	Annie	VERSAILLES
STI	TOULOUSE	M.	THIEULENT	Jean Michel	DESISTEMENT SUR VERSAILLES



CAPN du 24/08/2012

Détachement dans le corps des IA-IPR au titre de l'année 2012

DISCIPLINE	CIVILITE	NOM	PRENOM	CORPS D'ORIGINE	ACADEMIE DE DETACHEMENT
ALLEMAND	Madame	DEBELLEIX	Marie-Françoise	PRAG	POITIERS
	Madame	FAURE-PASCHAL	Nathalie	PRAG	CRETEIL
ESPAGNOL	Madame	KITTEN	Sabine	PRAG	CRETEIL
EVS	Madame	CIVIALE	Nadia	PERSONNEL DE DIRECTION	PARIS (Dircab directeur académie de Paris)
	Monsieur	DUMONT	Guillaume	PRAG	CRETEIL
	Monsieur	HARDY	Jean-Pierre	PERSONNEL DE DIRECTION	GAUDELOUPE
	Madame	HASSEN	Michèle	PERSONNEL DE DIRECTION	PARIS (Mission sécurité)
	Madame	LENEUTRE	Brigitte	PERSONNEL DE DIRECTION	VERSAILLES
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	Monsieur	MABILE	Jean-François	PRAG	REIMS
LETTRES	M.	GUILLOU	Rémy	PRAG	RENNES
	Monsieur	NAIM	Charles	PERSONNEL DE DIRECTION	AMIENS
MATHEMATIQUES	Monsieur	SEITZ	Jean-Jacques	PRAG	RENNES
PHILOSOPHIE	Monsieur	RENOUARD	Madé	PRAG	MONTPELLIER
SES	Monsieur	CHAMBLAY	Dominique	PRAG	VERSAILLES
	Monsieur	CHASSETUILLIER	François	PRAG	TOULOUSE
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	Monsieur	ARER	Laurent	PRAG	NANCY-METZ
	Monsieur	GERMAIN	Paul	PRAG	DIJON
	Monsieur	RIGAT	Pierre	PRAG	AIX MARSEILLE
SVT	Monsieur	CUBELLS	François	PRAG	CORSE

Le SNIA IPR : un syndicat pleinement engagé au service des IA IPR

Le **SNIA-IPR UNSA**, syndicat national des Inspecteurs d'académie, est la **première organisation représentative chez les IA-IPR**. Il fonde son action sur le respect scrupuleux du principe de **loyauté à l'égard du service public**.

Pleinement conscient de la nécessité d'approches collectives concertées en matière de politiques publiques d'éducation efficaces, il **réaffirme** pour nos missions le **double postulat de l'ancrage disciplinaire et systémique, académique et national**.

Le SNIA-IPR, au quotidien, se bat pour faire reconnaître le **haut niveau d'expertise** des inspecteurs, qu'il s'agisse du système éducatif lui-même, ou des disciplines ou champs qui, ensemble, contribuent à la **réussite des élèves**.

Nous demandons à ce que le décret sur la gouvernance soit encadré par une circulaire qui rappelle le **lien hiérarchique direct des IA IPR avec le recteur** et clarifie le positionnement respectif des IA IPR et de leurs collègues DASEN.

Le **fonctionnement démocratique** de notre organisation syndicale, de son Bureau National élu, des délégués académiques régulièrement consultés, a conduit à l'adhésion à une fédération, l'**UNSA**, qui partage nos valeurs et met ses moyens à notre disposition. Cela autorise une **visibilité dans les différentes instances nationales**. Ainsi, le SNIA IPR est-il le seul syndicat des IA IPR à participer aux ateliers nationaux dans le cadre de la **Refondation**, notamment ceux ayant pour thèmes **l'évaluation, la gouvernance, la vie scolaire**.

Le **SNIA-IPR**, seul syndicat qui a signé avec le Ministère en novembre 2008, a obtenu des avancées significatives :

- **La réduction de la durée nécessaire à l'accession à la H-Cl de 8 à 6 années**
 - une **revalorisation** de l'Indemnité de charges administratives (ICA)
 - la **réduction de la période de stage** de deux à un an.
- Fort de 700 adhérents et de ses 4 élus à la CAPN, le SNIA-IPR vous accompagne dans les **moments clés** de votre carrière : mutation, détachement fonctionnel, accès à la H-Cl

Les premiers contacts pris avec la DGRH et le cabinet montrent une écoute attentive et experte, propice à un dialogue social restauré. C'est dans ce cadre que le SNIA-IPR entend porter vos revendications et poursuivre la défense des intérêts du corps :

- la **revalorisation des indemnités** de charges administratives et une étude raisonnée de la P.F.R
- l'**amélioration des conditions matérielles** d'exercice dans les académies,
 - la simplification et la **mise à niveau des frais de déplacement**,
 - l'accès à l'**Inspection Générale ouvert** de façon privilégiée aux IA-IPR,
 - la nomination en détachement sur l'emploi de **DAASEN**, privilégiant les **IA-IPR titulaires**,

ADHEREZ AU SNIA IPR

*Le Service Public
au cœur*



Conseil Syndical du jeudi 18 octobre

**siège de l'UNSA
87 bis Avenue Georges GOSNAT
94853 IVRY-SUR-SEINE**

de 10h à 16h30.

Ordre du jour : 10 h : accueil

Matinée : 10h30-12h30:

- Plénière : Intervention de Roger Keime, Président
- Modalités de syndicalisation : Alain Marie
- Gestion des adhésions et gestion du site : Bernard Lehalle
- Vie des académies : interventions des DA
- Questions diverses

Déjeuner sur place

2 Ateliers : 13h30 à 15h30

Commissions de travail : un animateur (membre du BN) et un rapporteur par atelier (DA)

- Missions des IPR, carrière, gouvernance, etc. : Alain Marie, Laurence Cousin Picheau, Martine Kavoudjian

- Pédagogie : Maryse Adam Maillet, Bernard Leroux, Michel Gramain

15h30 : rapport oral des groupes et synthèse provisoire

16h30 : fin des travaux

REFONDATION DE L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE

Le 5 juillet, au CSE, M. Vincent PEILLON, Ministre, en présence de Mme George PAU LANGEVIN, lance la concertation sur la refondation de l'Ecole de la république. Il inscrit sa démarche dans l'ambition très forte du Président et du premier ministre, accordant priorité à l'éducation nationale pour la durée du quinquennat. Cette concertation doit être « productrice d'une intelligence commune motivant une responsabilité, celle de la fabrique de la réforme », dont les orientations seront intégrées à une Loi soumise au parlement à la fin de l'année 2012.

Les vingt et un groupes de travail concernent tous les niveaux d'enseignement et tous les membres de la communauté éducative. Ils se réunissent autant que de besoin – quatre à six fois en général – de juillet à début octobre avec interruption du 19 juillet au 19 août. L'UNSA est présente partout avec trois à six participants ; cinq représentants du SNIA IPR participent aux ateliers (*gouvernance, évaluation, formation, évaluation des personnels, vie scolaire- climat apaisé*), et à la synthèse du groupe 2 : *les élèves au cœur de la refondation*. Une contribution écrite (cf. ci-dessous) a été transmise et reprise dans le groupe de travail *évaluation*.

Deux temps s'ouvrent à nous : le temps de la nation et le temps des personnels.

Contribuer au changement initié par la concertation et la Loi votée signifie ne pas avoir de crispations sur notre métier, échapper à un égoïsme corporatiste contreproductif quant à notre position dans le système éducatif rénové. La priorité affichée à l'éducation nous oblige à ce que nos pratiques professionnelles permettent de mieux mobiliser les enseignants afin qu'ils fassent réussir tous ces jeunes qui n'ont que l'école comme voie de la réussite.

Le temps des personnels est celui de l'analyse des textes réglementaires qui découlent de la Loi ; ce ne sera plus celui de la seule concertation mais celui de la négociation. Les résultats des élections d'octobre 2011 nous donnent une place éminente - 4 représentants sur 5 à la CAPN - pour engager les discussions revivifiant concrètement la démocratie sociale dans notre ministère, singulièrement en panne avec l'équipe ministérielle sortante.

Les rencontres de dialogue dits d'agenda social doivent permettre au-delà de l'appropriation des réformes une meilleure écoute des doutes et inquiétudes, une reconnaissance de notre professionnalité, une redéfinition claire de nos missions ancrées dans l'évaluation des enseignants et des enseignements, une revalorisation de notre métier.

POSITION DU SNIA-IPR UNSA SUR L'EVALUATION DES PERSONNELS

Préambule :

L'action et l'observation collégiale des IA-IPR dans les classes et les établissements permettent de :

- évaluer les enseignements et faire un état de la discipline (ou de la filière)
- évaluer et faire progresser les pratiques de pilotage des établissements
- évaluer et faire progresser les pratiques des enseignants
- identifier les profils des enseignants en termes de GRH
- ajuster les compétences des enseignants aux besoins de l'institution
- évaluer et faire progresser les apprentissages et résultats des élèves
- donner aux responsables du système les éléments et leviers de pilotage global.

Points de principe :

1. La charge d'enseignant est spécifique : la transmission de la connaissance est un geste régalien dans notre culture démocratique, qui accompagne la prise en charge éducative des enfants et adolescents. Un regard croisé (personnels de direction et Inspecteurs prenant en compte une autoévaluation réflexive de l'enseignant) est le seul garant d'une évaluation efficace. L'évaluation pourra être réalisée à partir d'une grille de compétences à construire ;
2. La qualité de l'enseignement dépendant avant tout de la compétence des enseignants et de leur capacité à travailler en équipe, une expertise scientifique et intellectuelle extérieure reste indispensable pour contribuer au pilotage de l'établissement, ainsi que des différentes échelles du système ;
3. Le périmètre de l'activité professionnelle d'un enseignant dépasse le cadre de l'établissement, l'évaluation doit intégrer les missions académiques, voire nationales
4. Une part réflexive d'autoévaluation accompagnée doit être prévue ; elle constitue un support pour les entretiens avec les évaluateurs ;
5. Il est légitime que les Personnels de direction interviennent dans l'évaluation, en particulier sur le point des fonctionnements d'équipe ainsi que des projets et activités engageant la vie de l'établissement qu'ils dirigent
6. L'évaluation des enseignements et des dispositifs nécessite une présence effective des inspecteurs dans les classes et les établissements incompatible avec un rythme d'inspection calqué sur la seule gestion de carrière des professeurs. Cependant, l'avis des corps d'inspection doit être sollicité à chaque moment-clé du parcours de l'enseignant (titularisation, avancement d'échelon, affectation en CPGE ou STS, avis pour les promotions de corps).

Recrutement des IA IPR : que faire du « dossier Théophile » ?

Les missions des IA IPR, qui engagent leur recrutement, doivent être repensées dans un ensemble reconfigurant au premier chef celles des professeurs du second degré. On ne fera pas l'économie de la **refonte complète** d'un dossier de candidature aux fonctions d'IA IPR, pour le moment peu préoccupé des compétences scientifiques en terme de connaissance rationnelle du système éducatif et de connaissance scientifique disciplinaire au niveau d'une agrégation. L'auto-évaluation, fondée sur le seul déclaratif, a déjà conduit à quelques recrutements *hasardeux*. Il y a urgence à conduire la prochaine campagne de recrutement sur des bases renouvelées.

En attendant une remise à plat systémique, on pourrait conserver en l'état le dossier de candidature actuel, à la condition de lui **ajouter** les éléments qui permettent de sortir du piège de la déclaration personnelle, non garantie par un collectif ou une institution...alors que le document produit au concours interne de CPE pour l'oral d'admission doit être validé par un chef d'établissement, garant de l'authenticité de l'expérience professionnelle décrite.

Il est impératif pour les IA IPR d'exiger une expérience réussie dans le métier précédemment exercé, et pour tous de réintroduire toute pièce attestant de compétences acquises en matière de coopération avec d'autres acteurs.

Les rapports d'inspection et les avis circonstanciés des pairs, les IA IPR, doivent reprendre toute leur place dans ce dossier dès la sélection pour l'oral, en lien avec les entretiens accordés par les recteurs.

Maryse ADAM MAILLET

Billet d'humeur : une charte de déontologie pour les IA IPR ? On croit rêver !

On croit rêver : l'an passé, en réaction médiatique à la diffusion intempestive sur internet d'une partie du sujet de mathématiques série S en 2011, les services du ministère ont concocté une « charte de déontologie » des examens, publiée en toute urgence au B.O du 12 avril 2012.

Soit, j'en conçois la pertinence pour les concepteurs de sujets, les membres des commissions d'élaboration des sujets (encore qu'ils souscrivaient déjà une clause de confidentialité), les diffuseurs de sujets (imprimeurs ou distributeurs), mais faire signer une telle charte aux chefs d'établissement, aux inspecteurs d'académie, aux Inspecteurs Généraux ! Pourquoi pas au Ministre ? Voire au Président de la République, devant le Congrès, en jurant sur la Constitution ? On croit rêver face à une telle ineptie...

Car enfin de qui se moque-t-on ? Nous sommes statutairement des personnels d'encadrement exerçant, jusqu'à nouvel ordre, à un haut niveau de responsabilité, et conscients de nos devoirs. Nous sommes également garants, avec d'autres, de la réussite à notre niveau des épreuves du baccalauréat et de bien d'autres épreuves. Nul jusqu'à ce jour n'a contesté notre loyauté au service de la République.

De qui se moque-t-on alors, par cette exigence zélée et réitérée de certains recteurs, qui nous demandent à nouveau de signer personnellement cette charte, que nous pensions jetée dans les cartons de déménagement du ministère précédent ?

Nous refusons donc collégialement de signer ce document, que nous jugeons en toute conscience indigne, superfétatoire et vexatoire.

Sirius

Lettre aux recteurs : adressée conjointement par le SNIA IPR UNSA et le SIEN UNSA pour la défense de nos collègues

"Inspecteurs d'académie inspecteurs pédagogiques régionaux nommés par le Président de la République et IEN Enseignement technique Enseignement général nommés par le Ministre de l'éducation nationale, nos missions et fonctions déclinent et mettent en œuvre la politique du ministre de l'éducation nationale sous votre autorité.

La loyauté la plus stricte comme le devoir de réserve le plus constant s'imposent à nous dans tous nos actes. Les sujets d'examen, pour sensibles qu'ils soient, ne se distinguent pas des règles qui sont les nôtres et que nous suivons scrupuleusement.

Nous avons toujours piloté ces conceptions de sujets avec le plus grand soin et la plus grande discrétion. Les aléas rencontrés récemment ne furent pas de notre fait. Il y aurait de l'inconséquence à requérir de la part de corps responsables, et qui n'ont pas failli, un engagement ponctuel qui sous-entend l'ombre d'un soupçon, implicite et injustifié.

Nous proposer la signature d'une charte de déontologie, avec signature sur l'honneur, c'est quelque part, considérer que nous pourrions manquer à l'honneur, ce qui ne se peut concevoir.

Nous soutenons nos collègues qui refusent de signer cette charte de déontologie et espérons rencontrer votre compréhension.

Roger Keime, Président du SNIA IPR

Patrick Roumagnac, Secrétaire Général SIEN

ACTION SYNDICALE : Calendrier impératif

2 octobre	Audience à la DGRH accordée par Madame la Directrice, Catherine GAUDY
18 octobre	Conseil syndical annuel du SNIA IPR à Ivry/Seine UNSA Education
9 novembre	Transmission par les recteurs des avis d'accès à la H-CI des IA IPR 2013 Les collègues concernés ont été recrutés en 2007 et avant.
22 novembre	Conseil Supérieur de l'Education
19 décembre	CAPN : Hors-Classe
Début Mars 2013	Dossier individuel de participation au mouvement
23 avril	CAPN : premier mouvement des titulaires
7 juin	CAPN : 2° mouvement des titulaires ; liste d'aptitude d'accès ; affectation lauréats concours
23 août	CAPN : queue de mouvement ; détachement dans le corps

DU NOUVEAU POUR LES RETRAITES

Le décret 2012-847, présenté au Conseil des Ministres du 6 juin 2012 est paru au J.O du 3 juillet. Il prévoit la possibilité de partir en retraite à 60 ans **avec le taux plein** pour les personnes ayant commencé à travailler à 18 ou 19 ans. La loi de 2010 portait à 62 ans cet âge de départ (voir tableau B).

Les bénéficiaires doivent avoir cotisé au moins 5 trimestres à la fin de leur 20^{ème} année ou 4 trimestres en cas de naissance au 4[°] trimestre ; les 164 trimestres demandés à l'atteinte de l'âge de 60 ans correspondent à 41 années. Deux trimestres supplémentaires seront pris en compte pour les retraités afin de minorer les conséquences sur la carrière des femmes.

Ce dispositif est financé par une augmentation graduelle des cotisations retraite de 2,41% à terme, passage de 8,39% actuellement à 10,80% en 2020 (voir tableau A).

Exemple pour un collègue au A3, salaire mensuel brut : 4458,97€ retenue PC : 374,11 ;

en 2020 : 481,57 (+107,46€)

A) TAUX DE COTISATION RETRAITE : EVOLUTION

Janv-oct	2012	8,39 %	
Nov-dec	2012	8,49%	+ 0,10
	2013	8,76%	+ 0,27
	2014	9,08%	+ 0,28
	2015	9,40%	+ 0,32
	2016	9,72%	+ 0,27
	2017	9,99%	+ 0,27
	2018	10,26%	+ 0,27
	2019	10,53%	+0,27
	2020	10,80%	+ 0,27
			+ 2,41 %

B) NOUVELLES DATES DE DEPART POSSIBLES

ANNEE NAISSANCE	AGE ACTUEL	DATE DE DÉPART PRÉCÉDENTE	NOUVELLE DATE
novembre-décembre 1952	60ans 9 mois	août 2013	novembre-décembre 2012
1953	61 ans 2 mois	mars 2014	janvier 2013
1954	61 ans 7 mois	août 2015	janvier 2014
1955	62 ans	janvier 2017	janvier 2015
1956	62 ans	janvier 2018	janvier 2016



BULLETIN D'ADHÉSION au SNIA-IPR (2012-2013)

Destinataire : votre délégué/ correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (bulletins et cotisations) Alain MARIE

à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. - 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

.Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.
NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADEMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2): montant fixé par le bureau du 07/03/2012,

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 90,00 € (coût 30.00 € avec réduction fiscale)*
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 75,00 € (coût 25.00 € avec réduction fiscale)*
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)*
- Stagiaire, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)*
- Membre retraité, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE*
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de*

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

.....
mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Signature :

Date et signature :

- (1) Rayer la mention inutile.
(2) Cocher la case correspondant à votre situation

L'annuaire, est mis à jour régulièrement. Il est disponible en ligne sur le site.

*Et si nous choisissiez la stabilité du long terme
 plutôt que la fragilité du court terme ?*



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 91 Cours des Rives - 77186 NOISY-
 Siret n° 784 278 770 00042 RCS Meaux Immatriculation ORIAS n° 07 0227 136 BRCE - 50 Avenue Pierre Mendès France - 77013 Paris - RCS 890 485 042

• Anne de Temps - Illustration - Réalisation

*Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires,
 leur confiance est réciproque et durable.* Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage,
 au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures
 conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400

[0,15 € TTC/mois en France métropolitaine]



L'offre CASDEN est disponible
 en Délégations Départementales et
 également dans le Réseau Banque Populaire.



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture